



Compte rendu de la CAP des Bibliothécaires assistants spécialisés du 09/02/2012

Cette CAP s'est réunie dans une configuration particulière puisque les élus de la CAP des assistants des bibliothèques (ex AB) et ceux des bibliothécaires adjoints spécialisés (ex BAS) siégeaient en formation commune pour cause de réforme statutaire en cours.

L'ordre du jour portait principalement sur l'établissement de la liste d'aptitude au corps des bibliothécaires assistants spécialisés (promotion pour les collègues magasiniers dans le 1^{er} grade de ce nouveau corps en catégorie B) et l'attribution des réductions d'ancienneté pour les ex AB et ex BAS au titre de l'année 2011.

Au passage, il faut savoir que l'année 2012 verra 2 CAP de promotions en quelques mois puisqu'une nouvelle CAP en formation commune avec les représentants des ex AB et ex BAS se réunira de nouveau fin mai pour examiner la liste d'aptitude 2012 cette fois, avec en plus les mutations.

★ D'emblée, une **motion** (cf. p. 4) présentée par l'ensemble des organisations syndicales CFDT, CGT et SNASUB-FSU a pointé le peu de possibilités de promotions pour les collègues de la catégorie C en B, contrairement aux engagements du ministère sur l'amélioration des carrières :

1577 agents étaient promouvables pour 29 promotions possibles (soit 27 pour le MESR et 2 pour la Culture), 101 collègues étaient classés en n° 1 par leur établissement. Bilan totalement consternant, d'autant que nous avons aussi pointé le nombre dérisoire de postes mis au concours. Les représentants des personnels ont exprimé face à l'administration le vif mécontentement de nombreux collègues floués par ces réformes qui n'apportent pratiquement aucune amélioration à la filière bibliothèque sur le long terme.

★ Liste d'aptitude 2011

Point exceptionnel dû au calendrier de la création de notre nouveau corps, nous avons eu à nous prononcer sur les promotions de 2011, ce qui impliquait que les magasiniers promus seraient maintenus dans leur établissement, car il est impossible réglementairement de déplacer rétroactivement un agent. Cela a induit certaines conséquences, en particulier pour les collègues de province :

- nombre de collègues qui renonçaient à présenter des dossiers de promotion les années précédentes ont fait la démarche de monter un dossier de promotion cette année ;
- un certain nombre d'établissements avait bouleversé le classement de leurs agents. Si on ne peut tenir rigueur à personne de saisir l'opportunité d'une promotion sur place, surtout en province, on peut toutefois déplorer que cette mesure n'ait pas profité à des collègues qui jouaient le jeu de la mobilité les années précédentes.

Pour notre part, nous avons décidé de mettre l'accent sur la promotion des collègues de province ayant une ancienneté importante, avec un bon dossier à défendre face à l'administration. Nous avons indiqué que la nouvelle disposition qui consiste pour les agents à rédiger un rapport d'activité professionnelle a pu être bloquante, les collègues n'ayant eu aucune formation à ce type d'exercice (formation dont nous avons réclamé l'instauration dans tous les établissements).

Il est à noter aussi que pour cause de gestion financière trop contrainte, certaines universités ont refusé les transformations de postes qui auraient permis ces promotions sur place, privant leurs agents d'une possibilité de promotion. Il est lamentable que les carrières des personnels aient ainsi à souffrir des difficultés de gestion financière engendrées par le passage aux RCE.

Concernant la Culture, le chiffre de 2 promotions possibles est dérisoire et là, c'est la RGPP qu'il faut désigner comme responsable de cette carence !!

Toujours à la Culture et notamment à la BnF, nous avons demandé qu'il y ait un véritable travail préparatoire à la CAPN, dans le cadre d'une commission ad hoc, avec des représentants des différents syndicats de cet établissement et un compte rendu final, afin d'éclairer la CAPN sur les choix de proposition de cet établissement. Nous avons bien du mal à comprendre pourquoi si peu d'agents sont proposés sur plus de 300 promouvables. Rien n'est jamais simple à la BnF, mais il faudrait que, suite aux bonnes résolutions de la CAPN, les syndicats représentatifs y « battent le fer pendant qu'il est chaud », et obtiennent de la DRH la mise en place de cette commission.

★ Réductions d'ancienneté

Le deuxième point important de l'ordre du jour était l'attribution des réductions d'ancienneté (mois à distribuer) au titre de l'année 2011.

Les réductions d'ancienneté ont été attribuées pour les AB et les BAS lors de la même CAP. Cette opération était un préalable réglementaire au reclassement en cours de l'ensemble des agents de la catégorie B.

Pour bénéficier d'une réduction d'ancienneté quelques critères sont à respecter :

- ne pas être bloqué au dernier échelon de son grade ;
- avoir eu un entretien professionnel en 2011 avant la CAPN, dont le compte-rendu est parvenu au MESR ;
- ne pas avoir d'opposition de son établissement à l'attribution d'une réduction d'ancienneté.

- Sur les 333 collègues AB en 2011, 309 agents ont eu un entretien professionnel et 24 agents n'en ont pas eu pour des raisons diverses. Donc il y avait 278 mois à répartir (90 % de 309 agents = nombre de mois à distribuer imposé par la réglementation).

Réglementairement, au moins 30 % des 309 agents, soit au moins 93 agents, doivent bénéficier de 2 mois au titre de l'année 2011.

- Sur les 1068 collègues BAS en 2011, 1034 agents ont eu un entretien professionnel et 34 agents n'en ont pas eu pour des raisons diverses. Donc il y avait 931 mois à répartir (90 % de 1034 agents = nombre de mois à distribuer imposé par la réglementation).

Réglementairement là aussi, au moins 30 % des 1034, soit au moins 311 agents, doivent bénéficier de 2 mois au titre de l'année 2011.

La CAPN a distribué tous les mois en respectant la réglementation imposée ci-dessus mais en essayant de faire en sorte que, sur une période de trois ans (2009, 2010, 2011) un maximum d'agents puisse avoir 3 mois de réduction d'ancienneté.

★ Titularisations

Dernier point à l'ordre du jour : les titularisations des stagiaires AB et BAS et d'un travailleur handicapé.

Les 34 AB en position de stagiaire à partir du 1^{er} septembre 2010 ont tous été titularisés en 2011 après l'année de stage dans leur établissement.

Des 55 BAS en position de stagiaire à partir du 1^{er} septembre 2010, 53 agents ont été titularisés après l'année de stage dans leur établissement, 1 agent est en attente de titularisation lorsqu'il aura effectué une année complète de stage et 1 agent a vu son stage renouvelé, a priori dans d'autres conditions.

Suite à l'avis favorable de son établissement, la CAP a émis un avis positif à la titularisation d'un travailleur handicapé sur un poste de BAS.

★ Quelques informations nous ont été données par l'administration pendant cette CAP :

- ▶ arrivée des arrêtés de reclassement dans le nouveau corps des bibliothécaires assistants spécialisés (incluant les réductions d'ancienneté) prévue à partir de mars 2012 (à suivre...)
- ▶ élections de vos représentants dans ce nouveau corps des BAS en juin 2012
- ▶ mise en place d'un nouveau calendrier des CAP pour les actes de gestion de la catégorie B :

- CAP de mai : mutations, et liste d'aptitude (LA) pour les collègues magasiniers au titre de l'année en cours avec *nomination au 1^{er} septembre* ;
- CAP de novembre : tableaux d'avancement pour les changements de grade et réductions d'ancienneté, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

Pour l'administration, la raison du faible nombre des postes offerts au concours de bibliothécaire de 2011 provient des établissements qui n'ont pas fait remonter suffisamment d'emplois de bibliothécaire : une nouvelle fois les différentes strates de l'administration se rejettent la responsabilité. On nous explique qu'avec le temps les choses devraient évoluer, mais lorsque l'on sait qu'à la Culture de nombreux postes ne sont pas pourvus et que plusieurs établissements de l'Enseignement supérieur ont des difficultés financières, voire sont carrément sous tutelle pour certains, on a de sérieux doutes !

La logique est simple : baisse du coût du travail et toujours plus de travail pour un coût identique, voire moindre.

À nous, personnels des bibliothèques, de nous battre dans nos établissements pour faire reconnaître pleinement nos compétences et maintenir nationalement la pression auprès des ministères concernés.

Les représentant.e.s du SNASUB-FSU

Isabelle CALVET (SCDU Paris 1) ☎ 01 44 07 89 05 isabelle.calvet@univ-paris1.fr

Rita CAMIER (CRDP Nord-Pas de Calais) rcamier.crdp@ac-lille.fr

Bettina CORDOVA (SCDU Paris 7) bettina.cordova-schmitt@univ-paris-diderot.fr

Jacqueline DIASCORN (SCDU La Rochelle) diascornj@yahoo.fr

Nadine LE BONHOMME (SCDU Evry Val d'Essonne) ☎ 01 69 47 89 37

nadine.lebonhomme@univ-evry.fr

Hervé PETIT (SCDU Toulouse 2) ☎ 05 61 50 38 73 herve.petit@univ-tlse2.fr

Brigitte REBILLARD (BIU Santé) ☎ 01 40 46 19 41 brigitte.rebillard@biusante.parisdescartes.fr

Michel THEVENEAU (SCDU Orléans) ☎ 02 38 49 40 64 michel.theveneau@univ-orleans.fr

Christian VIERON-LEPOUTRE (SCDU Franche-Comté) ☎ 03 81 66 61 80 christian.vieron-lepoutre@univ.fcomte.fr

CAPN des Bibliothécaires assistants spécialisés

9 février 2012

Motion

Les représentants-e-s des personnels à la CAP des bibliothécaires assistants spécialisés réunis le 9 février 2012 condamnent le trop faible nombre de possibilités de promotions offertes aux collègues magasiniers des bibliothèques : 29 possibilités seulement, quand 1577 d'entre eux sont promouvables, soit moins de 2 %. D'autant plus que la fusion des deux anciens corps de catégorie B des bibliothèques devait, selon les dires de l'Administration, amener un « appel d'air » évalué alors à 40 possibilités par an. Nous sommes très loin du compte ! Déjà, lors des négociations, nous avons estimé que cet « appel d'air » serait insuffisant. Et en effet, avec 29 possibilités, il paraît difficile aux collègues magasiniers de voir dans ce nouveau corps un vrai débouché, qui leur permettrait une réelle évolution de carrière en catégorie B.

Nous dénonçons par ailleurs un marché de dupes à propos du nombre de postes proposés aux concours 2012 : concours d'assistants (10 int./10 ext.), concours de BAS (13 int./19 ext.), concours de bibliothécaires (8 int./14 ext.). Soit, contrairement à ce que l'on nous avait fait miroiter, encore moins de postes qu'en 2011 !

C'est inacceptable : cela ne permet absolument pas un véritable avancement pour les carrières de C en B et encore moins de B en A (1131 promouvables pour 12 possibilités, soit un 1,06 % de chances d'être promu...).

Enfin nous nous élevons contre le calendrier de ces concours, car décider de les faire se tenir tous le même jour (hormis celui de conservateur) c'est supprimer autant de chances de réussite dans la carrière pour l'ensemble des agents de la filière.

C'est pourquoi nous exigeons que les **négociations reprennent** sur des bases qui prendront enfin en compte l'engagement professionnel des agents de la filière bibliothèques, pour qu'il soit reconnu à sa juste valeur par l'Administration.

Cette reconnaissance ne peut passer que par la création massive de postes en catégorie B et A, avec l'application dès 2012 des mesures transitoires revendiquées par l'intersyndicale des bibliothèques : d'une part, une augmentation conséquente du nombre de postes offerts aux concours internes (BAS et bibliothécaire), et d'autre part une augmentation du nombre de promotions par liste d'aptitude au moins égale au nombre de postes à ces mêmes concours.

Enfin, nous demandons la mise en place dès cette année de l'examen professionnel dont les anciens BAS n'ont jamais pu bénéficier.